



CENTRE DE FORMATION ENFANCE ET MUSIQUE CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Désignation

Le centre de formation Enfance et Musique est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans le champ de l'éveil artistique et culturel du très jeune enfant. Son siège est fixé au 17, rue Etienne Marcel - 93500 Pantin. Le centre de formation Enfance et Musique conçoit, élabore et dispense des formations dans ses locaux et sur l'ensemble du territoire national à la demande.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du centre de formation Enfance et Musique.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **Formations catalogue** : les formations inscrites au catalogue du centre de formation Enfance et Musique et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures. Leur calendrier est déterminé par l'organisme.
- **Formations décentralisée** : les formations conçues sur mesure par le centre de formation Enfance et Musique pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCA** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par le centre de formation Enfance et Musique pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et nets (le centre de formation Enfance et Musique n'est pas assujetti à la TVA).

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre d'Enfance et Musique. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Le centre de formation Enfance et Musique aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus au centre de formation Enfance et Musique.

En cas de règlement par l'**OPCA** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation. En cas de paiement échelonné : Enfance et Musique peut garantir le mois d'encaissement, mais en aucun cas le jour de l'encaissement.





Débit et remplacement d'un participant

En cas de débit signifié par le **Client** au centre de formation Enfance et Musique au moins deux mois avant le démarrage de la formation, le centre de formation Enfance et Musique offre au **Client** la possibilité :

- de repousser l'inscription du **Stagiaire** à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue du centre de formation Enfance et Musique, et après accord de l'**OPCA**,
- de remplacer le **Stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord de l'**OPCA**.

Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par le centre de formation Enfance et Musique.

En cas d'annulation de la formation par le **Client**, le centre de formation Enfance et Musique se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient entre 2 mois et le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 60% du prix net de la formation,
- si l'annulation intervient le jour de l'ouverture de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix net de la formation,
- si l'annulation intervient plus de deux mois avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation.

Pré-requis

Les formations délivrées par Enfance et Musique s'adressent à tous les professionnels agissant auprès de jeunes enfants, quelque soit leur secteur d'activité. Pour les formations catalogue proposées dans les locaux d'Enfance et Musique : à l'exception des formations pour lesquelles des pré-requis sont mentionnées dans le programme de formation, aucun pré-requis en terme artistique ou culturel n'est attendu. Pour les formations décentralisées réalisées sur mesure : sauf exception vue avec le **Client** et mentionnée dans le programme de formation, aucun pré-requis en terme artistique ou culturel n'est attendu.

Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation, à Pantin, les formations se déroulent de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux du centre de formation Enfance et Musique accueillent les **Stagiaires** de 08h30 à 17h30. Pour les formations qui se déroulent en région, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

Accessibilité des salles de formation dans les locaux d'Enfance et Musique : les **Stagiaires** en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques sont invités à contacter le service formation (par téléphone 0148103005 ou par mail formation@enfancemusique.asso.fr) en amont de la formation afin d'anticiper ensemble les aménagements spécifiques requis.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif (maximum 14 personnes en dehors des conférences et journées professionnelles) est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne





tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés au centre de formation Enfance et Musique ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Le centre de formation Enfance et Musique peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, le centre de formation Enfance et Musique se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard deux semaines avant la date prévue et ce sans indemnités.

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par le centre de formation Enfance et Musique au **Client**. L'exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés au centre de formation Enfance et Musique par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal, mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre le centre de formation Enfance et Musique, l'**OPCA** ou le **Client**.

A l'issue de la formation, le centre de formation Enfance et Musique remet une attestation de formation au **Stagiaire**. Un exemplaire de cette attestation accompagne systématiquement la facture. Dans le cas des certifications professionnelles, un certificat est remis au Stagiaire lorsqu'il les valide.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, le centre de formation Enfance et Musique est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**. Le centre de formation Enfance et Musique ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes au centre de formation Enfance et Musique, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du centre de formation Enfance et Musique.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par le centre de formation Enfance et Musique pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès du centre de formation Enfance et Musique. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la





dynamique du groupe et des retours de questionnaire de positionnement avant l'entrée en formation.

Cas particulier des stagiaires allocataires

Il est de la responsabilité du **Stagiaire** allocataire (exemple : intermittent, Pôle Emploi, etc.) de se renseigner sur l'impact éventuel de sa participation à une formation sur ses allocations (exemple : période d'interruption éventuelle, nécessité de se réinscrire suite à la formation, etc.). Enfance et Musique ne peut être tenu responsable de modification de sa situation à la suite d'une formation.

Confidentialité et communication

Le centre de formation Enfance et Musique, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par le centre de formation Enfance et Musique au **Client**. Le centre de formation Enfance et Musique s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCA**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par le centre de formation Enfance et Musique comme client de ses formations. À cet effet, le **Client** autorise le centre de formation Enfance et Musique à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre du centre de formation Enfance et Musique,
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et le centre de formation Enfance et Musique à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. À défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.

Fait à Pantin, le 04/01/2023

